




MOUVEMENT 2022

QUELS POSTES demander ?



Plusieurs types de postes existent dans le département. La Dsden publiera une liste de tous les postes du département, vacants ou non. La saisie se fait via des codes donnés dans la circulaire du mouvement. **C'est le numéro à gauche qu'il faudra saisir sur IPROF.**


Quand vous saisissez le code, le nom de l'école ou du poste apparaîtra pour que vous puissiez contrôler. Vous avez aussi la possibilité de chercher directement vos vœux sur la plate-forme SIAM en choisissant vos filtres et sélectionnant le poste à demander. Ces postes sont identifiés par des abréviations.


La plupart peuvent être demandés. D'autres par contre nécessiteront d'être sur une liste d'aptitude (Direction) ou de passer des entretiens après la saisie de vœux si vous n'êtes pas déjà sur la liste d'aptitude (ERUN, ERSH...) ou encore d'avoir des diplômes spécifiques. Attention à ne pas perdre des vœux pour rien !




 Chaque titulaire pouvant participer au mouvement, **tous les postes sont susceptibles d'être vacants et peuvent être demandés au mouvement. Aussi vous devez au TD demander tous les postes qui vous intéressent, dans l'ordre souhaité, sans vous préoccuper de savoir s'ils sont vacants ou non.**

La liste des postes vacants publiée par la Dsden reste donc parcellaire et non exhaustive. Elle peut évoluer jusqu'au moment où l'ordinateur va tourner. Vous ne devez pas vous focaliser sur cette liste où n'apparaîtront pas tous les postes qui se libèrent par le jeu du mouvement


ENS.CL.ELE ECEL SANS SPEC.	Enseignant classe élémentaire. Ce sont les postes les plus nombreux = enseignant dans une classe élémentaire sans spécificité.
ENS.CL.MA ECMA SANS SPEC. 	Enseignant classe maternelle = enseignant dans une classe maternelle sans spécificité.  ATTENTION : la dsden publie une liste des écoles PRIMAIRES comportant une ou plusieurs classes maternelles. Les enseignants nommés sur ces classes peuvent être amenés à exercer soit en maternelle soit en élémentaire, soit en grande section-CP. Il faut prendre contact avec le ou la directrice/directeur de l'école concernée. Les demandes de révision d'affectation ne sont pas acceptées par l'IA. VOIR https://06.snuipp.fr/spip.php?article10288

<p>ENS.CL.ELE ECEL ALLEMAND ENS.CL.ELE ECEL ANGLAIS ENS.CL.ELE ECEL ITALIEN</p>	<p>Poste fléché Langue Vivante Il faut avoir l'habilitation ou le CLES pour être nommé (les PFSE peuvent donc demander ces postes). Les collègues nommés sur ces postes enseignent la langue vivante dans 3 classes (par décroisement), dont la leur.</p>
<p>ENS.CL.ELE ECEL CL HR AMEN</p>	<p>Enseignant en élémentaire classe horaire aménagé. Postes d'adjoints sans spécificité mais qui impliquent des interventions en classe ou des aménagements (les élèves suivent en complémentarité de leur enseignement général, une formation spécifique dans le domaine artistique – conservatoire)</p>
<p>DECH DIR DCOM SANS SPEC. Compensation décharge de directeur</p>	<p>Décharges totales de direction qui sont des postes d'adjoints sans spécificité; postes d'adjoints comme les autres assurant la décharge complète du directeur de l'école. Il faut les demander spécifiquement (liste à part).</p> <p>Si décharges d'école d'application nomination à TP, pour un an, pour les non titulaires du Cafipemf. Idem décharges écoles spécialisées si non titulaires du Cappel.</p>
<p>ENS.APP.EL EAPL APPLICAT</p>	<p>POSTES de PEMF en élémentaire - Il faut le Cafipemf pour y être nommé à TD. Priorité 10.</p> <p>- Les personnels déclarés admissibles au CAFIPEMF, peuvent postuler pour une nomination à titre provisoire (perte de leur poste à TD s'ils en avaient un) et peuvent donc formuler des vœux dès le mouvement informatisé. Priorité 11. Si admis à l'examen professionnel, ils bénéficieront d'une priorité de retour sur le poste occupé. En cas d'échec, après deux sessions d'admission, le collègue sera alors dans l'obligation de participer au mouvement.</p> <p>- Enfin ces postes peuvent être demandés par tout le monde, même si non détenteur du Cafipemf. Priorité 12. Auquel cas affectation pour un an, à titre provisoire (le collègue nommé n'exerce donc pas les fonctions de Pemf) et obligation de mouvement l'année suivante.</p>
<p>ENS.APP.MA EAPM APPLICAT</p>	<p>POSTES de PEMF en maternelle (cf ci dessus)</p> 

REMPLOCANT-ES	
<p>T.R. SANS SPEC. (Titulaire remplaçant) = BRIGADE</p> <p> ATTENTION : cela recoupe 2 types de postes qui ont la même dénomination sur IProf</p> <p>En demandant un voeu géographique de remplaçants (Exemple : « Commune de Grasse TR SANS SPECIALITE »), vous pouvez être nommé-e indifféremment sur un poste de BD de zones ou de BD départementale.</p> <p>Seuls les voeux précis par école permettent de différencier ces deux types de postes.</p> <p>Bien se référer à la liste publiée par la Dsden pour cibler le type de poste souhaité (cf sur notre site)</p> <p><i>LISTE NON PUBLIEE pour l'instant - à suivre, nous la mettrons en ligne dès parution</i></p>	<p>- Brigade départementale : gérés par l'IA avec potentiellement remplacements géographiquement plus larges et plus longs.</p> <p>- Brigade zone infra départementale : rattachés aux circonscriptions et gérés par les IEN avec remplacements sur la circonscription de rattachement + exceptionnellement les circons voisines (3 zones infra départementales)</p> <p>Voir les 3 zones : https://06.snuipp.fr/spip.php?article10288</p>
<p>T.R. Titulaire remplaçant ANI. PEDAG (animateur pédagogique) G0114</p>	<p>Remplaçants uniquement sur les REP + du département (sur Nice Nucéra, Jaubert, Romains - écoles élém et mat de Nice l'Ariane; Nice Digue des Français; Nice Flore; Nice Moulins; Nice Bon Voyage; Nice Aimé Césaire, Aquarelle, Pasteur, St Charles; Drap Condamine) dans le cadre des journées d'allègement de service des collègues exerçant en REP+</p>
<p>T.R. Titulaire remplaçant ASH G0147</p>	<p>Attention à ne pas les confondre avec des BD classiques. Remplacements que dans l'ASH (établissements, SEGPA, Ulis collège...). = page 1 de la liste publiée par la Dsden ;</p>
<p>T.S. SANS SPEC. Titulaire de secteur</p>	<p>Titulaires remplaçants de secteurs ils sont constitués par des 25%, des 33% et 50% de décharge de direction, des fractions de postes libérées par les temps partiels et les décharges de maîtres formateurs. Ces postes sont implantés à titre définitif au sein d'une circonscription. CODES 900 et suivants Si vous obtenez un poste de TRS à TD, vous ferez par la suite un « mini mouvement » sur les fractions disponibles sur la circonscription obtenue.</p>

<p>UPEA IEEL COURS RATT</p> 	<p>Postes en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants Tous les collègues peuvent les demander mais priorité supérieure pour les titulaires d'une certification en FLS ou ayant déjà exercé sur ces postes.</p>
<p>DIRECTIONS</p>	
<p>DIRECTIONS</p> <p>2ème MVT des directeurs à TD A l'issue des résultats du mouvement à Titre Définitif, l'administration demandera aux personnes de la liste d'aptitude de direction qui ont fait 40 vœux dont des vœux de direction et qui n'ont rien obtenu, si elles veulent postuler sur une direction restée vacante. Les directeurs- trices déjà en poste ne sont pas concerné-es. Si acceptation, nomination à TD («2ème mouvement des directeurs »).</p> <p>PUIS INTERIM A l'issue de la 1ère phase du mouvement, s'il restait encore des postes vacants de direction, il y aura dès lors un appel à INTERIM de direction pour un an. Si vous avez un TD par ailleurs, vous conservez alors le bénéfice de votre poste à TD pendant 1 an (2 ans si interim = adjoint de l'école). Il n'est pas nécessaire d'être inscrit(e) sur la liste d'aptitude. L'avis de l'IEN dit cependant être favorable. La nomination se fait, à TP pour un an. Pas besoin de participer au mouvement à TP. Priorité est donnée à un adjoint volontaire dans l'école.</p>	<p>Seules les personnes inscrites sur la liste d'aptitude peuvent postuler au TD sur ces postes. Ils sont identifiés dans la liste des postes et peuvent être demandés école par école, par communes ou par regroupement de communes en fonction du nombre de classes.</p> <p> ATTENTION: la liste des décharges totales de direction sont des postes d'adjoints comme les autres (codes 1000 et suivants). Il ne faut pas les confondre avec les postes de directeurs complètement déchargés.</p> <p><i>LISTE NON PUBLIEE pour l'instant - à suivre, nous la mettrons en ligne dès parution</i></p>
<p>DE - Directeur Ecole (D000)</p>	<p>Direction Ecole élémentaire</p>
<p>DE - Directeur Ecole (D000)</p>	<p>Direction Ecole maternelle</p>
<p>POSTES SPECIALISES</p>	
	<p>Il est possible de combiner des vœux ASH et des vœux «ordinaires» lors du 1er mouvement y compris si l'on n'a pas les titres requis - attention perte du TD pour celles et ceux qui en ont un - . Les enseignants spécialisés et non spécialisés peuvent donc postuler pour des postes spécialisés dont ils ne détiennent pas la formation ou le module de professionnalisation.</p>

	<p>Pour celles et ceux qui n'ont pas les titres requis : priorité inférieure aux titulaires du Capa-Sh ou Cappei et nomination pour un an à titre provisoire avec obligation de refaire le mouvement l'année d'après.</p> <p>Pour les enseignants spécialisés qui demanderaient un poste dans un autre parcours, nomination à TD.</p>
E1D SEGPA ISES SEGPA EREA Enseignant 1er degré de segpa G0170	SEGPA : ENSEIGNER en section d'enseignement général et professionnel adapté
RESEA AIDE RASE RASED RELA	TRAVAILLER en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté RASED - aide à dominante relationnelle -
RESEA AIDE RASE RASED PEDA	TRAVAILLER en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté RASED - aide à dominante pédagogique -
U. ENS ELE UEE ULIS TFA U. ENS ELE UEE ULIS TFV U. ENS ELE UEE ULIS TFC U. ENS ELE UEE ULIS TFM U. ENS ELE UEE ULIS TSLA U. ENS ELE UEE ULIS PSY U. ENS MAT UEM ULIS TFA U. ENS MAT UEM ULIS TSA	ENSEIGNER en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux : Hôpitaux, établissements (IME, IR, établissements spécialisés dans la déficience auditive, visuelle ...)
U. ENS UCLG UEC ULIS PSY ULIS CLG ULCG ULIS TFC ULIS CLG ULCG ULIS TFM ULIS CLG ULCG ULIS TSLA G0176	COORDONNER une unité localisée pour l'inclusion scolaire : COLLEGE
ULIS ECOLE ULEC ULIS TFA ULIS ECOLE ULEC ULIS TFV ULIS ECOLE ULEC ULIS TFC ULIS ECOLE ULEC ULIS TFM ULIS ECOLE ULEC ULIS TSA	<p>COORDONNER une unité localisée pour l'inclusion scolaire : ECOLE</p> <p>TFC : Troubles fonctions cognitives TSA : Troubles du spectre autistique TSLA : Troubles du langage et des apprentissages PSY : Troubles psychiques TFM : Troubles fonctions motrices et maladies invalidantes TFA : Troubles fonctions auditives TFV : Troubles fonctions visuelles</p>
ULIS LG ULLG ULIS TFC ULIS LP ULLP ULIS TFC G0176	COORDONNER une unité localisée pour l'inclusion scolaire : LYCEE
POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES	
- ANIM.INF AINF TEC RES ED - REFERENT REF SANS SPEC.	- Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) - Enseignants Référents à la Scolarisation des élèves en Situation de Handicap (ERSH)

<p>- ENS.CL.MA ECMA CL EX PEDA G0106 -Classe expérimentale méthodes pédagogiques</p> <p>- CL.RELAIS CLR – Classe relais 0071</p> <p>- Direction Sections Internationales - Direction de l'école de Vintimille - Postes EMILE - Centre de ressources des troubles du langage Ecole des Hôpitaux</p> <p>Se référer à la liste publiée par la Dsden Voir sur notre SITE https://06.snuipp.fr/spip.php?article10288</p> <p>ATTENTION à bien regarder les pré requis éventuels (Capei par exemple).</p> 	<p>- Dispositif d'accueil des moins de trois ans</p> <p>- Enseignant coordonnateur Classe relais</p> <p>Nomination au barème parmi les collègues inscrits sur la "liste d'aptitude" suite à entretien.</p> <p>Ces postes peuvent être demandés par les collègues inscrits sur la liste d'aptitude ou déjà en poste.</p> <p>Mais aussi par tous les autres collègues intéressés: auquel cas les entretiens auront lieu après la fermeture du serveur et avant que le mouvement ne « tourne ».</p> <p>Si avis favorable, le vœu (ou les vœux) est maintenu et le barème départage ; Si avis défavorable, le collègue perd des vœux pour rien !</p> <p>Les permutants qui rentrent dans le département au 1er/09/2022 peuvent fournir une attestation de leur Dsden d'origine (validant leurs aptitudes dans les fonctions sollicitées - à joindre à l'accusé de réception - : ils verront alors leur(s) vœux validé(s).</p>
POSTES A PROFIL	
<p>Notamment:</p> <p>Directions REP et REP +, tous les postes de CPD et CPC. Mais aussi - coordonnateur Aesh, Mdph, Prison ...</p>	<p>Ils ne peuvent être demandés sur Iprof Ces postes particuliers font l'objet d'un appel à candidatures spécifiques. Les collègues, après entretien sont nommés par le Dsden hors barème. Le SNUipp-FSU est fortement opposé à ce genre de modalité d'affectation .</p>

